



Académie Siming A.s.b.l.

Chemin du Tilleul, 4 à 1476 Houtain-le-Val. Tél : 067/336.524/ N° d'entreprise : 472 461 462 - RPM

Nivelles

NOM : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : ____ / _____ GSM : ____ / _____

E-mail :

_____@_____

Domaine(s) d'intérêt dans les différents styles proposés :

Taiji quan style yang Taiji quan style chen Qi gong Wu shu

Cotisation (Tarifs au verso)

J'ai choisi la formule suivante : _____ et m'engage à verser la somme de _____ euros sur le compte de l'Académie Siming Asbl.

espèces virement compte n° BE 87 979-6350000-94

(merci de préciser : nom de l'élève + lieu du cours + formule+ discipline)

Nous acceptons les chèques sports de Sodexho ainsi que ceux de Compliment, Sport et Culture.

FICHE D'INSCRIPTION

Club : _____ Professeur : _____

Taiji quan Yang Taiji quan Chen Wushu Qi gong

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre site : www.academie-siming.be et en profiter pour vous abonner à la *newsletter* de notre association.

Frais de licence : carnet au prix de 10 € à payer au professeur, en espèces, lors de sa réception. Celui-ci est valable à vie et est obligatoire

Equipement : les tenues de Taiji quan & de Wu shu sont au prix de 60€

J'ai pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et m'engage à le respecter (à consulter au verso).

Fait le _____ à _____

NOM, Prénom(*) :

Signature :

(*)D'un des deux parents pour les mineurs d'âge

Tarif des cotisations (assurance comprise):

Cotisations	Nombre de cours	TAIJI QUAN QI GONG	WU SHU	MIXTE TJ & Wushu
Annuelle	1x / semaine	200 €	190 €	—
	unlimited	280 €	235 €	330 €
Trimestrielle	1x / semaine	90 €	90 €	—
	unlimited	110 €	110 €	140 €
Séance uniquement en espèces	—	10 €	10 €	—

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art 1 – Tenue de l'Académie obligatoire, veste traditionnelle blanche, ceinture noire (Wu shu), et pantalon noir. En vente pour ceux qui la souhaitent au prix de 60,00€ sur demande au professeur.

Art 2 - Port de bijoux interdit. Chewing gum et autres sont proscrits.

Art 3 - L'assurance, comprise dans la cotisation couvre une période d'un an de septembre à août de l'année suivante. Elle intervient uniquement durant les horaires et pour les disciplines des cours. Toute blessure devra être signalée à l'enseignant dès la fin du cours, une déclaration devant être établie endéans les 3 jours.

Art 4 - Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf cas exceptionnel.

Les cotisations sont à payer au début de chaque période et, selon la formule choisie, donnent accès à un ou plusieurs cours de notre association. Tout élève en retard de paiement de plus d'une semaine, ne pourra participer au cours et ce jusqu'à sa régularisation.

Art 5 - Un retard n'est pas admis. Tolérance limitée à 15min. Passé ce délai l'élève ne pourra plus intégrer le cours.

